

COMPTE RENDU
de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
de Châteauneuf-sur-Cher du 8 Décembre 2020

L'an deux mil vingt le trente novembre, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger au centre socio culturel Place des Promenades à Châteauneuf-sur-Cher le huit décembre deux mil vingt.

Le huit décembre deux mil vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le trente novembre deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au centre socio culturel Place des Promenades, sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire, dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mme Ghislaine CHAPIER, M. Pascal LANDOIS, Mmes Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, MM. Christophe BRUNET, François GAMBADE, Mme Florence PIERRE, M. Benoît RICHARD, M. Jean-Louis BEGASSAT, M. Ludovic COUTURE.

Était excusée Mme Monique GENNETEAU pouvoir à M. LANDOIS, était absente Mme LOPEZ.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Annick FORGEAT est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Le procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité, le conseil municipal passe à l'ordre du jour:

- 1- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 2- Modification des statuts du SICALA
- 3- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur une stratégie de revitalisation du centre-bourg
- 4- Demande d'inscription de la commune de Châteauneuf-sur-Cher au Jeu des 1000 €

1- Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un Règlement Intérieur du Conseil Municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, et ce dans les six mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal.

De ce fait, il est proposé de valider les termes du Règlement Intérieur du Conseil Municipal et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Le Conseil municipal prend acte du contenu du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Châteauneuf-sur-Cher et approuve à l'unanimité celui-ci.

2- Modification des statuts du SICALA

Monsieur le Maire indique que le président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) a demandé à modifier les statuts qui ne sont pas adaptés au syndicat. En effet, il n'y a pas lieu de nommer de secrétaire général ni de trésorier, dans la limite où ce n'est pas une association. De ce fait et pour ce mandat, le président souhaite la création de trois postes de vices présidents qui pourront l'entourer dans son travail. Le SICALA étant traversé par quatre communautés de communes, le président propose d'élire un vice-président pour chacune d'entre elles sauf pour le secteur de Châteauneuf-sur-Cher qui sera représenté par le président lui-même.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SICALA dans son article 6.

3- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur une stratégie de revitalisation du centre-bourg

La commune de Châteauneuf-sur-Cher souhaite réaliser une étude sur une stratégie de revitalisation du centre-bourg. Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour réaliser les phases

- diagnostic pour une connaissance du contexte local
- scénarios pour poser les orientations stratégiques
- Plan guide pour poser les projets adaptés aux capacités financières de la commune.

L'équipe d'intervention de l'assistant à maîtrise d'ouvrage devra associer urbaniste, architecte, spécialiste commerce et économiste de la construction.

Le montant de cette prestation est estimé à 39 860 € HT soit 47 832 € TTC, subventionnable par

- l'Etat dans le cadre d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le Conseil municipal décide de missionner la SEM TERRITORIA, compétente en conduite de projet et dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage. M. COUTURE rappelle que, dans la plupart des cas pour les dossiers de demande de subvention, une dépense ne doit pas être engagée avant le dépôt du dossier de demande, et qu'il serait donc préférable d'attendre un accusé de réception du dossier complet de la part du service instructeur avant l'engagement de l'étude. Il demande à ce que les modalités de dépôt du dossier de demande de subvention soient éclaircies avec les services du Pays Berry Saint Amandois en charge de l'instruction des dossiers, pour assurer le financement de l'étude de revitalisation du centre Bourg dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST). M. RICHARD partage cet avis.

4- Demande d'inscription de la commune de Châteauneuf-sur-Cher au Jeu des 1 000€

L'association Le Collectif Chateau9 souhaite voir passer l'équipe du Jeu des 1 000 € à Châteauneuf-sur-Cher. Ce jeu, qui passe sur France Inter à 12h45, a pour principe de sélectionner deux candidats soumis à une série de questions de culture générale pour gagner ladite somme des 1 000 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander le passage du Jeu à Châteauneuf-sur-Cher et accepte de mettre à disposition de l'équipe du Jeu des 1 000 € le centre socio culturel.

5- Affaires diverses

-Dans le cadre des **décisions prises en délégation par le Maire**, celui-ci a préempté sur la parcelle cadastrée section AB n°220 (43 Rue de la Chaussée) vendue au prix de 15 000 € et sur la parcelle cadastrée section AB n°230 (27 Rue de la Chaussée) vendue 10 000 €.

-Monsieur PELLETIER informe le Conseil municipal de la prochaine signature de l'acte d'acquisition de l'immeuble **MONICAULT** dans le courant du mois de Décembre 2020. En raison du péril imminent reconnu par un expert désigné par le juge du Tribunal Administratif d'Orléans, M. BEGASSAT s'interroge sur les travaux urgents qui devront être réalisés pour faire cesser le danger.

-Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'**éclairage public** suite à une panne Route de Saint Amand (Dossier 2020-04-176).

Le coût global des travaux est évalué à 2 021€ HT, la participation financière de la commune sera calculée sur la base de 50% du montant hors taxe, soit la somme de 1 010,50 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement prévisionnel. M. BEGASSAT a remarqué que le candélabre accidenté Rue Villatte, pour lequel le conseil municipal avait décidé la réparation, a été enlevé et non remplacé. Il a également remarqué, tout comme M. RICHARD, que la Basilique Notre Dame des Enfants n'a pas été éclairée le week-end du 5 et 6 Décembre 2020. M. LANDOIS rappelle que les problèmes d'éclairage public sont à signaler en Mairie pour que le secrétariat déclenche, via l'application LATTITUDE18, une demande d'intervention auprès de la société Citéos.

-Monsieur le Maire rappelle la signature le 27 Septembre 2018 d'un **Contrat de Territoire** entre la communauté de communes Arnon Boischaut Cher et le Département du Cher. Compte tenu du retard pris dans la réalisation de certains travaux au regard de la situation sanitaire actuelle, une demande de prorogation de la durée de validité du Contrat de Territoire a été effectuée. A l'unanimité, le Conseil

Municipal émet un avis favorable pour que la fin du Contrat de Territoire, initialement prévue le 31 Décembre 2020, soit prorogée pour permettre l'achèvement des travaux.

-Monsieur le Maire informe que M. MOISSON, Président de l'association des Maires du Cher, a été saisi par la Présidente de Bourges Plus quant à la situation préoccupante du **centre hospitalier de Bourges face à la crise sanitaire et la situation du service des urgences**. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition formelle d'actions devant les autorités gouvernementales et les autorités de santé concernant le maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Cœur.

-Concernant le **dossier réglementaire relatif à l'étude sur la continuité écologique**, Mme SOULAS, responsable Génie écologique pour le compte de la société NCA, a confirmé par courriel à M. COUTURE qu'il n'y aura pas besoin d'emprise foncière en rive gauche du seuil de Boissereau. Concernant les débits réservés et la crainte en période d'étiage de voir le canal vide comme en 2019, M. GAMBADE s'interroge sur la possibilité d'étancher sommairement le canal d'aménée pour créer une réserve en eau, à minima peut-on colmater les brèches existantes connues. M. BEGASSAT rappelle l'historique des vannes d'eau dans le canal, les identifie au niveau du déversoir et du pont de Mme Mille. Concernant le dossier réglementaire sur le rétablissement de la continuité écologique sur le Cher, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de prendre connaissance de la version mise à jour par NCA et de formuler les remarques au plus tard le 23 Décembre.

-La réception des travaux de la **salle de sport** aura lieu le 10 Décembre prochain. M. PELLETIER s'inquiète de l'état intérieur du bâtiment encombré par des cartons. M. COUTURE a de nouveau constaté que les lumières extérieures de la salle de sport restent allumées. M. PELLETIER souligne que M. TORTI est déjà intervenu pour régler les éclairages. M. LANDOIS informe que le personnel technique de la commune sera formé à l'utilisation du tableau de commandes. Concernant le renforcement de la charpente métallique et pour répondre à la question de M. BEGASSAT, M. PELLETIER atteste que la société ESPACE PLURIEL a fait une déclaration de sinistre près son assureur la MAF.

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la **demande de mutation** de Mme SIEUR au Pays Berry Saint-Amandois. Une vacance d'emploi sera publiée sur le site du Centre de Gestion du Cher et le départ de l'agent ne devra pas être précipité pour permettre un remplacement dans les meilleures conditions.

-M. BEGASSAT évoque l'article de presse paru cette semaine sur la question d'un **échangeur sur l'A71 à Levet**, la réflexion menée pour un échangeur à Levet pourrait s'accompagner d'une réflexion sur un projet de redimensionnement du réseau départemental qui pourrait inclure un contournement de Châteauneuf-sur-Cher. Il propose au conseil municipal de déposer une motion auprès du Conseil Départemental du Cher. Le conseil municipal valide ce projet de motion.

-M. COUTURE signale que l'achat des maisons Rue de la Chaussée, dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, peut être intégré dans la demande de subvention au Pays Berry Saint Amandois dans le cadre du CRST.

-Dans le cadre de la révision du **PPRI du Cher rural**, M. LANDOIS précise que seront autorisés les travaux de démolition, construction, reconstruction, changement de destination et aménagement qui seront inscrits dans un schéma d'aménagement d'ensemble, qui conduiront à une réduction de la vulnérabilité globale au risque d'inondation, qui intégreront la mise en sécurité des populations, qui n'augmenteront pas le nombre de logements et de commerces existants.

-M. BEGASSAT évoque les nuisances sonores occasionnées par les cyclomoteurs, Mme PIERRE signale la vitesse excessive aux abords du terrain de football et de l'aire de jeux. Il pourrait être envisagé de mettre en place des ralentisseurs pour sécuriser les lieux.

-M. BRUNET souhaite connaître l'avancée des travaux concernant la fibre optique.

-Dans le cadre de la **distribution de fin d'année**, Mme PIERRE demande à chacun des élus présents de récupérer les bulletins municipaux ainsi que les bons d'achat offerts aux personnes de 67 ans et plus, en remplacement du repas de la Municipalité annulé au regard de la situation sanitaire actuelle.

-M. COUTURE évoque le **Plan de Relance** mis en place par l'Etat pour 2021 et 2022 pour lequel l'Etat prévoit une enveloppe financière nationale de 650 millions d'euros fléchée sur la rénovation thermique des bâtiments publics des communes et EPCI, et une enveloppe de 50 millions d'euros fléchées sur la rénovation thermique des équipements sportifs structurants. Il questionne sur les projets souhaités et

portés par la commune en 2021 ou 2022 pouvant s'inscrire dans le cadre de ce Plan de Relance, et souhaite savoir s'il est envisagé de déposer d'autres dossiers de demande subvention pour 2021 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de bénéficier de ces crédits disponibles, en sus du dossier de demande de subvention pour l'étude sur la revitalisation du centre bourg. M. PELLETIER rappelle les obligations 2021 en matière de travaux : la digue de Boissereau et la réparation de l'orgue de la Basilique.

-Monsieur le Maire informe que la réunion de lancement Petites villes de demain, prévue initialement le 3 Décembre 2020, est reportée au 8 Janvier 2021 à 14h30. Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, l'enquête de recensement de la population est reportée en 2022.

- Pour permettre la prise en charge des traitements du mois de décembre 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité le virement de crédit suivant :

- 3226,30 € au Chapitre 65 Article 6531 (Indemnités des élus)

+ 3226.30 € au Chapitre 012 Article 6413 (Rémunération principale du personnel non titulaire)

La séance est levée à 20 heures.

William PELLETIER



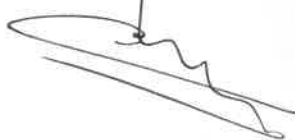
Marie-Christine SOUPIZET



Gilles COMBAUD



Ghislaine CHAPIER



Pascal LANDOIS



Monique GENNETEAU

Absente, pouvoir à Pascal LANDOIS

Annick FORGEAT



Catherine MIGNARD



Christophe BRUNET

François GAMBADE



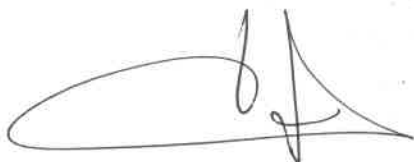
Florence PIERRE



Benoît RICHARD



Jean-Louis BEGASSAT



Sandrine LOPEZ

absente

Ludovic COUTURE

